

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 18364
Numéro SIREN : 900 293 887
Nom ou dénomination : Stoïk

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 30610

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

14 JUIN 2023

Sous le N° : 30 610

Stoïk

Société par actions simplifiée
au capital social de 79.190,72 euros
Siège social : 4 rue Euler – 75008 Paris
900 293 887 R.C.S. Paris

(la « Société »)

LEXINSIGHT
Stratégie Fiscale et Juridique

~~Cabinet d'avocats~~

140 Boulevard Voltaire - 75011 Paris
Tél : 33 (0)1 78 73 89 13
E-mail : contact@lex-insight.fr
<http://www.lex-insight.fr>

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf mai,

Les Associés détenant la totalité des droits de vote attachés aux sept millions neuf cent dix-neuf mille soixante-douze (7.919.072) actions (ci-après, les « **Associés** »), composant le capital de la Société,

rappelant que conformément à l'article 25.2 des statuts de la Société, la consultation des associés peut résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les associés,

déclarant accepter sans réserve de délibérer par recueil du consentement unanime des Associés dans un acte sous seing privé,

reconnaissant avoir eu communication préalable des différents documents sociaux nécessaires à l'adoption des délibérations faisant l'objet des présentes, notamment :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- l'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes désigné par décisions des associés en date du 7 avril 2023 aux fins d'établir le rapport requis dans le cadre des décisions soumises à l'approbation des Associés (le « **Commissaire aux comptes ad hoc** »),
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes *ad hoc* sur la délégation de compétence au Président pour une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ;
- le projet de statuts modifiés de la Société,

déclarent être appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de consultation des Associés ;
- Approbation du rapport de gestion établi par le Président ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président et décision à cet égard ;
- Augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (15.799,27 €), par l'émission, au prix de cinq euros trente-huit centimes d'euro (5,38 €) l'une (prime d'émission incluse), d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-sept (1.579.927) actions ordinaires nouvelles, dites « **Actions Séries A** » aux fins d'identification, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action dénommé BSA_{Ratchet} (ensemble, les « **ABSA Séries A** »), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de huit millions cinq cent mille sept euros et vingt-six centimes (8.500.007,26 €), à libérer intégralement en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances et liquides et exigibles lors de leur souscription (l'« **Augmentation de Capital** ») et pouvoirs à conférer au Président dans le cadre de l'Augmentation de Capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des Associés à l'Augmentation de Capital au profit de personnes dénommées ;
- Sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital, nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ;
- Délégation à consentir au Président à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail
- Modifications statutaires corrélatives ;
- Pouvoirs en vue des formalités,

adoptent en conséquence, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des modalités de consultation des Associés

Les Associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives à la consultation des Associés de la Société, déclarent accepter sans réserve de délibérer par recueil du consentement unanime des Associés dans un acte sous seing privé. Chacun des Associés présents ou représentés reconnaît avoir eu communication préalable des différents documents sociaux nécessaires à l'adoption des décisions faisant l'objet des présentes, et que l'absence de communication préalable

des documents nécessaires à la prise de décision des Associés dans les délais statutaires ne saurait être une cause de nullité des présentes décisions.

DEUXIEME DECISION

Approbation du rapport de gestion, établi par le Président

Les Associés,

connaissance prise du rapport de gestion, établi par le Président,

déclarent approuver ce rapport dans tous ses termes.

TROISIEME DECISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Les Associés prennent acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

Quitus au Président et aux Directeurs Généraux

Les Associés donnent quitus entier et sans réserve au Président et aux Directeurs Généraux de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés constatent que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de 3.010.476 euros, et décident de l'affecter intégralement au compte « Report à nouveau ». Le report à nouveau s'élèvera donc à – 3.248.289 euros.

Les Associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la Société.

SIXIEME DECISION

Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président

Les Associés,

connaissance prise du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président,

en prennent acte et déclarent approuver ce rapport dans tous ses termes.

SEPTIEME DECISION

*Augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (15.799,27 €), par l'émission, au prix de cinq euros trente-huit centimes d'euro (5,38 €) l'une (prime d'émission incluse), d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-sept (1.579.927) actions ordinaires nouvelles, dites « **Actions Séries A** » aux fins d'identification, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action dénommé *BSA_{Ratchet}* (ensemble, les « **ABSA Séries A** »), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de huit millions cinq cent mille sept euros et vingt-six centimes (8.500.007,26 €), à libérer intégralement en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances et liquides et exigibles lors de leur souscription (l'« **Augmentation de Capital** ») et pouvoirs à conférer au Président dans le cadre de l'Augmentation de Capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées*

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes *ad hoc*,

constatant que le capital est entièrement libéré,

décident, sous la condition suspensive de l'adoption de la HUITIEME DECISION ci-après concernant la suppression du droit préférentiel de souscription et en application des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce, d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal de quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (15.799,27 €), par l'émission, au prix de cinq euros trente-huit centimes d'euro (5,38 €) l'une (prime d'émission incluse), d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-sept (1.579.927) actions ordinaires nouvelles, dites « **Actions Séries A** » aux fins d'identification, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action dénommé « *BSA_{Ratchet}* » dont les droits sont fixés ci-après (ensemble, les « **ABSA Séries A** ») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de huit millions cinq cent mille sept euros et vingt-six centimes (8.500.007,26 €), à libérer intégralement en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances et liquides et exigibles lors de leur souscription (l'« **Augmentation de Capital** »),

décident que la prime d'émission, d'un montant total de huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.484.207,99 €), sera inscrite à un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'émission », sur lequel porteront dans les conditions prévues aux statuts, les droits de tous les Associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des Associés,

décident que les souscriptions seront reçues au siège social à l'issue des présentes décisions et jusqu'au 26 mai 2023 inclus, étant précisé que la période de souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions nouvelles auront été souscrites dans les conditions prévues dans la présente décision et par les souscripteurs visés à la HUITIEME DECISION ci-après, et pourra être prorogée d'une durée maximum d'un mois par décision du Président,

décident que les fonds provenant des versements en numéraire seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte spécial d'augmentation de capital ouvert au nom de la Société dans les livres de l'office notarial VINCENNES M ET B NOTAIRES SAS, sis 4 avenue de Paris – 94300 Vincennes, code banque : 40031, code guichet : 00940, compte numéro : 0000453890H, clé RIB : 55, IBAN : FR17 4003 1009 4000 0045 3890 H55,

décident que les ABSA Séries A seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions existantes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, en ce inclus le droit au dividende mis en distribution à compter de la date de leur émission,

fixent, comme suit, les modalités d'émission des BSA_{Ratchet} :

- à chaque nouvelle Action Série A est attachés un BSA_{Ratchet} donnant à son titulaire le droit de souscrire un nombre d'actions de la Société indiqué ci-après ;
- les BSA_{Ratchet} sont créés exclusivement sous la forme nominative et font l'objet d'une inscription en compte au nom du titulaire ;
- les BSA_{Ratchet} ne sont détachables des Actions Séries A auxquelles ils sont attachés lors de leur émission qu'au moment de leur exercice ;
- les BSA_{Ratchet} sont librement cessibles dès lors qu'ils sont accompagnés de l'Action Séries A à laquelle ils sont attachés ;

précisent que les termes et conditions détaillés des BSA_{Ratchet} figurent en Annexe 1 (les « **Termes et Conditions des BSA_{Ratchet}** ») du présent procès-verbal et que les modalités de protection des droits des porteurs de BSA_{Ratchet} y sont mentionnés,

en conséquence de l'émission des BSA_{Ratchet}, **autorisent** le Président à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, d'un montant maximum de cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix centimes (157.992,70 €), correspondant à l'émission d'au plus quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix (15.799.270) Actions Séries A de la Société d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, du fait de l'exercice de tout ou partie des BSA_{Ratchet} émis,

donnent tous pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'Augmentation de Capital au Président, et notamment pour :

- recueillir les souscriptions aux ABSA Séries A et les versements y afférents ;
- procéder, le cas échéant, à la clôture anticipée de la période de souscription ou à sa prorogation dans la limite d'un mois ;
- obtenir le certificat attestant la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts de la Société et à toutes écritures corrélatives dans les livres de la Société ;
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'Augmentation de Capital ;
- recueillir les souscriptions aux actions nouvelles résultant de l'exercice le cas échéant de BSA_{Ratchet} et les versements y afférents ;
- constater le nombre d'actions ordinaires émises par suite d'exercice des BSA_{Ratchet}, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- prendre toute disposition pour assurer la protection des porteurs des BSA_{Ratchet} en cas d'opération financière concernant la Société, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la présente émission.

HUITIEME DECISION

Suppression du droit préférentiel de souscription des Associés au profit de personnes dénommées

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes *ad hoc*,

décident, conformément aux dispositions des articles L. 255-135 et L. 225-138 du Code de commerce, en conséquence de l'adoption de la SEPTIEME DECISION ci-dessus relative à l'émission d'un nombre total de un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-sept (1.579.927) ABSA Séries A, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et d'en réserver la souscription au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

o ANDREESSEN HOROWITZ FUND VIII, L.P. à hauteur de	306.692 ABSA Séries A
o FPCI ALVEN CAPITAL VI à hauteur de	185.874 ABSA Séries A
o MUNICH RE FUND II, LP à hauteur de	855.019 ABSA Séries A
o OPERA TECH VENTURES S.L.P, à hauteur de.....	232.342 ABSA Séries A
TOTAL	1.579.927 ABSA Séries A

précisent que pour les besoins du respect des dispositions de l'article L. 225-138, alinéa 2, du Code de commerce, ANDRESSEN HOROWITZ FUND VIII, L.P. and FPCI ALVEN CAPITAL VI ci-dessus cités, en ce qu'ils sont déjà titulaires d'actions de la Société, sont réputés ne pas prendre part à la présente décision, laquelle est donc décidée à l'unanimité des autres Associés.

NEUVIEME DECISION

Sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital, nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président,

décident, sous la condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital objet de la SEPTIEME DECISION, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, MUNICH RE FUND II, LP représentée par M. Benjamin Bergsma, à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital et pour une durée indéterminée, lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les statuts pour les exercer.

LES ASSOCIES REJETTENT LA DECISION SUIVANTE (DIXIEME DECISION) :

DIXIEME DECISION

Délégation de compétence à consentir au Président à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes *ad hoc*,

constatant que le capital de la Société est intégralement libéré,

en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,

délèguent au Président sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement et d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et qui remplissent, en outre les conditions

éventuellement fixées par le Président (ci-après, les « **Salariés du Groupe** »),

décident de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribué aux Associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe,

décident de fixer à 3% du capital social le montant nominal des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation,

décident que le prix d'émission d'une action sera déterminé par le Président selon les modalités prévues à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

prennent acte du fait que, dans l'hypothèse où le Président viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente décision, le Président rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite de la délégation conférée dans la présente décision,

décident que le Président aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution des actions ou des titres financiers donnant
- accès au capital, en application de la présente délégation ; et notamment fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance (même rétroactives), les délais de libération des actions et, le cas échéant des titres financiers donnant accès au capital, le tout dans les limites légales ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ou titres qui seront effectivement souscrites et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de
- l'augmentation ou des augmentations successives du capital social,

fixent à dix-huit (18) mois à compter du jour des présentes décisions unanimes la durée de validité de la présente délégation.

ONZIEME DECISION

Modifications corrélatives des statuts de la Société

Les Associés,

connaissance prise du rapport du Président,

en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent et sous la condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital,

constatent que le capital social s'élèvera à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (94.989,99 €) et sera divisé en neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.498.999) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, dont trois millions six cent vingt-quatre mille cinq cent trente-sept (3.624.537) Actions Séries A, intégralement libérées,

décident que les articles 6 et 7 des statuts actuels de la Société seront modifiés comme suit :

« ARTICLE 6 - APPORTS

(...)

Suivant les Décisions Unanimes des Associés en date du 19 mai 2023 et les décisions du Président en date du _____ 2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social a été augmenté de quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (15.799,27 €) pour le porter de soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante-douze centimes (79.190,72 €) à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (94.989,99 €) par émission d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-sept (1.579.927) actions, dénommées « Actions Séries A » à titre d'identification uniquement, d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale et de cinq euros et trente-sept centimes (5,37 €) de prime d'émission, intégralement libérées par apport en numéraire.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (94.989,99 €), divisé en neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.498.999) Actions d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, libérées à hauteur de cent pour cent (100 %), toutes de même catégorie, dont :

- quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions ordinaires ;
- un million trois cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-seize (1.321.596) actions dénommées « Actions Seed 1 » à titre d'identification uniquement ;
- cinquante-deux mille huit cent soixante-six (52.866) actions dénommées « Actions Seed 2 » à titre d'identification uniquement ; et
- trois millions six cent vingt-quatre mille cinq cent trente-sept (3.624.537) actions dénommées « Actions Séries A » à titre d'identification uniquement. »

DOUZIEME DECISION




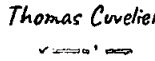



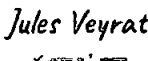

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'accomplir les formalités requises par les lois et règlements en vigueur.

La signature électronique est expressément acceptée par les Associés dans le cadre de la signature du présent acte, et ne pourra être contestée dès lors que le système de transmission électronique de l'acte à signer et d'apposition de la signature permet l'identification certaine du signataire conformément à l'article 1366 du Code civil.

Le présent acte est signé par les Associés, en présence du Président de la Société qui reconnaît expressément en avoir reçu un exemplaire signé électroniquement et accompagné du certificat de signature pour le compte de la Société.

Le présent acte constatant la décision des Associés prise à l'unanimité, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.


ASSOCIES	SIGNATURE
OLYMPE, SASU, Représentée par Monsieur Jules Veyrat	
Monsieur Alexandre Andréini	
Monsieur Nicolas Sayer	
FCPI ALVEN CAPITAL VI Représentée par Alven Capital Partners SA, Représentée par Monsieur Thomas Cuvelier	
Anthemis Venture Fund II S.C.Sp Représentée par Anthemis Venture Fund II GP S.a.r.l Représentée par Monsieur Naoshir Vachha	
AUGUSTA, SASU Représentée par Monsieur Patrick Sayer Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	
Kravis Investment Partners LLC Représentée par Monsieur Henry Kravis Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	
Kima Ventures II Représentée par Monsieur Xavier Niel, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean de la Rochebrochard Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	
KOTTBUSSER II, SASU Représentée par Monsieur Raphaël Vullierme	

Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	
RAYMAL, SC Représentée par Monsieur Pierre-Alain Miche De Malleray Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
CAZOO FINANCE, EURL Représentée par Monsieur Gérald Loobuyck Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
Monsieur Emmanuel Schalit Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
ESFAHAN, SASU Représentée par Monsieur Amir Hossein Malekzadeh Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
OX90, SC Représentée par Monsieur Jean-Baptiste Aviat Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
Madame Anne-Sybille Pradelles Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
HMN Holding, SASU Représentée par Monsieur Hugo Mercier Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
Monsieur Ugo Vollmer Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> ✓
Monsieur Arthur Barillas	<i>Jules Veyrat</i> ✓

Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	
Stella I L.P. Représentée par Madame Antoinette Kyriacou Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
Monsieur Tristan Fradet Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
Monsieur Alexandre Berriche Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
IMPALA SAS, SAS Représentée par Monsieur Jacques Veyrat Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
Monsieur Didier Riesen Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
Monsieur Eric Fourier Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
RENEGADE VENTURES III LLC Représentée par Madame Lindsay McNeil Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
Monsieur Thibaud Elziere Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>
B16 HOLDINGS LLC Représentée par Monsieur Vincenzo Lozzo Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes	<i>Jules Veyrat</i> <small>✓ autorisé par l'acte</small>

<p>ALSP 20 LLC Représentée par Madame Sally Roberts Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>Monsieur Arthur Waller Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>ANDREESSEN HOROWITZ FUND VIII, L.P Pour son compte et pour le compte de Andreesen Horowitz Fund VIII-B, L.P., et AH 2022 Annual Fund, L.P. Représentée par AH Equity Partners VIII, L.L.C. Représentée par Monsieur Phil Hathaway</p>	<p><i>Phil Hathaway</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>DELTA FORCE AG Représentée par Monsieur Georg Diestelhorst Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>FINCAST Représentée par Monsieur Henri de la Croix de Castries Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>AXIS SPECIALTY LIMITED Représentée par Monsieur Paul Konyecsni Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>Monsieur Thomas Münk Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>
<p>Monsieur Milan Veskovic Représenté par Monsieur Jules Veyrat ayant pouvoir à l'effet des présentes</p>	<p><i>Jules Veyrat</i> <small>✓ [Signature]</small></p>

Jules Veyrat

✓ Certified by  yousign

stoik^{oof}

STOIK

4 RUE EULER
75008 PARIS 8

SIREN : 900.293.887

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR 93 900293887


Stratégie, conseil et juridique

Cabinet d'avocats

140 Boulevard Voltaire - 75011 Paris

Tél : 33 (0)1 73 73 89 13

E-mail : contact@lex-insight.fr

<http://www.lex-insight.fr>

Stoik - Comptes annuels - 31.12.2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

A.S. PARTNERS

Raison Sociale : A.S. PARTNERS - Siège Social : 46 rue La Fayette 75009 PARIS, 75008 PARIS 8

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	13

Bilan

Bilan actif

Jules Veyrat

✓ Certifié par le *Deloitte*

		31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	39 868		39 868	39 868
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	249 691	27 191	222 500	75 132
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	46 712	9 392	37 321	7 013
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 000		35 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	371 271	36 582	334 689	122 013
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	69 070		69 070	1 596
Autres créances	134 392		134 392	23 966
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	13 417 822		13 417 822	3 602 733
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	40 448		40 448	3 443
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	13 661 733		13 661 733	3 631 739
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	14 033 005	36 582	13 996 422	3 753 752

LEXINSIGHT
 stratégie fiscale et juridique
 Cabinet d'avocats
 140 Boulevard Voltaire - 75011 Paris
 Tél : 33 (0)1 53 73 89 13
 E-mail : contact@lex-insight.fr
 http://www.lex-insight.fr

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
	Capital	79 191	58 745
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 087 105	3 106 284
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-237 813	
	Résultat de l'exercice	-3 010 476	-237 813
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	10 918 006
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 200 000	700 005
	Emprunts et dettes financières divers	4 909	217
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 961	55 784
	Dettes fiscales et sociales	336 930	56 848
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	373 616	
	Produits constatés d'avance		13 683
	TOTAL DETTES (III)	3 078 416	826 537
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	13 996 422	3 753 752

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

Jules Veyrat

✓ certifié par un expert

		31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	104 372	621
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	104 372	621
	Production stockée		
	Production immobilisée	173 069	116 490
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	38	94
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	277 479	117 206
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	1 335 715	192 828
	Impôts, taxes, et versements assimilés	156 949	1 593
	Salaires et traitements	1 375 922	129 722
	Charges sociales	499 754	43 682
	Dotations aux amortissements et aux provisions	34 618	1 964
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 854	36	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 405 811	369 824
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 128 332	-252 618
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		7
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		7
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	14 217	562
	Différences négatives de change		22
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	14 217	584
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-14 217	-576

LEXINSIGHT
Stratégie, fiscale et juridique

Cabinet d'avocats

140 Boulevard Voltaire / 75011 Paris

Tel : 33 (0)1 73 73 89 13

E-mail : contact@lex-insight.fr

<http://www.lex-insight.fr>

Compte de résultat

(2/2)

		31/12/2022	31/12/2021
		(12 mois)	(12 mois)
		Net	Net
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-3 142 548	-253 194
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-132 072	-15 381
	Impôts sur les bénéfices (X)		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	277 479	117 213
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 287 956	355 027
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-3 010 476	-237 813

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement	39 868	39 868		
2033000000 - Frais de recherche	39 868	39 868		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	222 500	75 132	147 368	+197%
2051000000 - Logiciel de vulnérabilité	159 942	56 100	103 841	+186%
2052000000 - Site de souscription	89 749	20 522	69 228	+338%
2805100000 - Amortissements sur logiciel de vulnérabilité	-19 887	-1 091	-18 796	-1724%
2805200000 - Amortissements sur site de souscription	-7 304	-399	-6 905	-1731%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	37 321	7 013	30 308	+433%
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	46 712	7 487	39 225	+524%
2818300000 - Amortissements sur matériel de bureau et matériel informatique	-9 392	-475	-8 917	-1879%
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières	35 000		35 000	
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés	35 000		35 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	334 689	122 013	212 676	+175%
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	69 070	1 596	67 474	+4228%
4110000000 - Clients	68 053	1 596	66 457	+4164%
4181000000 - Clients - Factures à établir	1 018		1 018	
Autres créances	134 392	23 966	110 426	+461%
4010000000 - Fournisseurs	2 320		2 320	
4371000000 - Titres restaurant		1 233	-1 233	-100%
4430000000 - Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes internationaux		7 352	-7 352	-100%
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	132 072	15 381	116 691	+759%
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	13 417 822	3 602 733	9 815 089	+273%
5121001000 - Qonto - stoik-7062-bank-account-1	562 483	739 228	-176 745	-24%
5121003000 - BNP Paribas Entreprise (Fintecture) - Compte courant ****1806	12 428 413	2 850 859	9 577 555	+336%
5121005000 - BNP Paribas Entreprise (Fintecture) - Compte courant ****4989	426 926	11 716	415 210	+3544%
5800000100 - Virements internes Stripe		930	-930	-100%
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance	40 448	3 443	37 005	+1075%
4860000000 - Charges constatées d'avance	40 448	3 443	37 005	+1075%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	13 661 733	3 631 739	10 029 994	+277%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	13 996 422	3 753 752	10 242 670	+273%

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
CAPITAUX PROPRES				
Capital	79 191	58 745	20 446	+35%
1010000000 - Capital	79 191	58 745	20 446	+35%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 087 105	3 106 284	10 980 821	+354%
1041000000 - Primes d'émission	14 085 840	3 106 284	10 979 556	+354%
1045000000 - Bons de souscription d'actions	1 265		1 265	
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	-237 813		-237 813	
1190000000 - Report à nouveau - solde débiteur	-237 813		-237 813	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-3 010 476	-237 813	-2 772 663	-1166%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	10 918 006	2 927 215	7 990 791	+273%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 200 000	700 005	1 499 995	+215%
1641000000 - BPI 500k - DOS0164530	500 000	500 000		
1642000000 - BPI 200k - DOS0164531	200 000	200 000		
1643000000 - BPI 1000k - DOS0198000	1 000 000		1 000 000	
1644000000 - BPI 500k - DOS0198001	500 000		500 000	
5121004000 - Stripe - Stoik		5	-5	-100%
Emprunts et dettes financières divers	4 909	217	4 692	+2163%
1688000000 - Intérêts courus	4 909	217	4 692	+2163%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 961	55 784	107 177	+193%
4010000000 - Fournisseurs	59 817	54 794	5 023	+10%
4081000000 - Fournisseurs - FNP	103 144	990	102 154	+10319%
Dettes fiscales et sociales	336 930	56 848	280 081	+493%
4210000000 - Personnel - Rémunérations dues	527	26 348	-25 821	-98%
4282000000 - Dettes provisionnées pour congés à payer	43 844	2 626	41 218	+1570%
4282100000 - Dette provision RTT	9 114		9 114	
4310000000 - Sécurité sociale	53 159	16 014	37 146	+232%
4371000000 - Titres restaurant	5 444		5 444	
4372000000 - Caisse de retraite AGIRC-ARRCO	33 550	5 033	28 517	+567%
4374000000 - Prevoyance	4 247	700	3 547	+507%
4375000000 - Mutuelle	1 893	426	1 467	+345%
4382000000 - Charges sociales sur congés à payer	17 538	1 050	16 487	+1570%
4382100000 - Provision charge RTT	3 646		3 646	
4386000000 - Autres charges TA / FPC		1 593	-1 593	-100%
4386200000 - Taxe d'apprentissage	2 050		2 050	
4386300000 - Formation professionnelle continue	1 930		1 930	
4421000000 - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	20 459	3 059	17 400	+569%
4486000000 - Taxe sur les salaires	139 529		139 529	
Autres dettes	373 616		373 616	
4110000000 - Clients	1 451		1 451	
4198000000 - Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	3 650		3 650	
4551200000 - C/C - Alexandre ANDREINI	177		177	
4672000000 - Montant reversé assureur - ACHEEL	274 834		274 834	
4674000000 - Montant total - Prime d'assurance total	85		85	
4674100000 - Prime non encaissée	64 944		64 944	
4675000000 - Commission courtier	28 308		28 308	
4676000000 - Commissions grossistes	168		168	
Produits constatés d'avance		13 683	-13 683	-100%
4870000000 - Produits constatés d'avance		13 683	-13 683	-100%
TOTAL DETTES (III)	3 078 416	826 537	2 251 880	+273%
Écarts de conversion passif (IV)				

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	Solde net 13 996 422	Solde net 3 753 752	10 242 670	+273%

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (biens et services)	104 372	621	103 751	+16696%
7060000000 - Prestations de services	83 640	621	83 018	+13360%
7061000000 - Prestations de services - intermédiaire	3 446		3 446	
7065000000 - Prestations de services - Cut Off	3 877		3 877	
7088000000 - Refacturation Gestion du risque	13 410		13 410	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	104 372	621	103 751	+16696%
Production immobilisée	173 069	116 490	56 579	+49%
7210000000 - Immobilisations incorporelles	173 069	116 490	56 579	+49%
Autres produits	38	94	-56	-60%
7560000000 - Gains de change sur créances et dettes commerciales	10		10	
7580000000 - Produits divers de gestion courante	28	94	-66	-71%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	277 479	117 206	160 274	+137%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	1 335 715	192 828	1 142 887	+593%
6041000000 - Logiciels & Services Web	137 164		137 164	
6042000000 - Logiciels		3 890	-3 890	-100%
6043000000 - Hébergement Web	9 105	3 091	6 013	+195%
6044000000 - Logiciels Cyber		1 805	-1 805	-100%
6045000000 - Logiciels Tech / Produit		1 566	-1 566	-100%
6046000000 - Logiciels interne (gestion, RH, communication)		3 867	-3 867	-100%
6063000000 - Frais de bureaux / Vie d'équipe	23 762	454	23 308	+5134%
6063100000 - Autres frais généraux	6 607		6 607	
6068000000 - Informatiques & petits équipements	9 413		9 413	
6135000000 - Locations mobilières	1 463		1 463	
6160000000 - Primes d'assurances	1 625	1 785	-160	-9%
6220000000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 446		3 446	
6222206000 - Commissions Leads	1 839		1 839	
6226100000 - Juridique	133 177	37 320	95 857	+257%
6226200000 - Prestataires	390 463	4 005	386 458	+9650%
6226300000 - Recrutements	207 113	54 168	152 945	+283%
6226400000 - Conférence & Evénements	132 266	49 776	82 490	+166%
6226500000 - Prestataires Rédaction Web	14 519	8 300	6 219	+75%
6226600000 - Relation Presse	33 974		33 974	
6227000000 - Frais d'actes et de contentieux		132	-132	-100%
6228000000 - Benefit employés (Formation)		3 450	-3 450	-100%
6231000000 - Publicité	182 868		182 868	
6231100000 - Investissements en publicité		2 254	-2 254	-100%
6234000000 - Cadeaux à la clientèle	1 377		1 377	
6251000000 - Voyages et déplacements	11 576	1 204	10 372	+862%
6252000300 - Notes de frais - Mkt Communication	373		373	
6252001100 - Notes de frais - Tech Software	99		99	
6252001200 - Notes de frais - Opération	112		112	
6252002000 - Notes de frais - G&A	96		96	
6252004000 - Notes de frais - Mkt Growth	3 678		3 678	
6252005000 - Notes de frais - Risk	1 434		1 434	
6252006000 - Notes de frais - Sales	6 146		6 146	
6252007000 - Notes de frais - Tech Cyber	26		26	
6252008000 - Notes de frais - Tech Design	40		40	
6252009000 - Notes de frais - Tech Général	321		321	
6253001100 - Frais d'entreprise - Tech Software	120		120	
6253007000 - Frais d'entreprise - Tech Cyber	90		90	
6253008000 - Frais d'entreprise - Tech Design	90		90	
6257000000 - Frais de bouche	19 982	2 366	17 617	+745%

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
6261000000 - Frais postaux	22		22	
6270000000 - Services bancaires et assimilés	4 136	527	3 609	+685%
6270001000 - Frais Stripe	1 195	66	1 129	+1702%
6270005000 - Frais sur emprunt	-4 000	12 800	-16 800	-132%
Impôts, taxes, et versements assimilés	156 949	1 593	155 356	+9755%
6311001100 - Taxe sur les salaires - Tech Software	16 227		16 227	
6311001200 - Taxe sur les salaires - Opération	6 164		6 164	
6311002000 - Taxe sur les salaires - G&A	10 949		10 949	
6311003000 - Taxe sur les salaires - Mkt Communication	9 093		9 093	
6311004000 - Taxe sur les salaires - Mkt Growth	6 713		6 713	
6311005000 - Taxe sur les salaires - Risk	26 774		26 774	
6311006000 - Taxe sur les salaires - Sales	26 864		26 864	
6311007000 - Taxe sur les salaires - Tech Cyber	9 007		9 007	
6311008000 - Taxe sur les salaires - Tech Design	16 157		16 157	
6311009000 - Taxe sur les salaires - Tech Général	11 580		11 580	
6312000000 - Taxe d'apprentissage		863	-863	-100%
6312001100 - Taxe d'apprentissage - Tech Software	1 057		1 057	
6312001200 - Taxe d'apprentissage - Opération	401		401	
6312002000 - Taxe d'apprentissage - G&A	654		654	
6312003000 - Taxe d'apprentissage - Mkt Communication	600		600	
6312004000 - Taxe d'apprentissage - Mkt Growth	388		388	
6312005000 - Taxe d'apprentissage - Risk	1 705		1 705	
6312006000 - Taxe d'apprentissage - Sales	1 776		1 776	
6312007000 - Taxe d'apprentissage - Tech Cyber	636		636	
6312008000 - Taxe d'apprentissage - Tech Design	1 064		1 064	
6312009000 - Taxe d'apprentissage - Tech Général	686		686	
6313000000 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		730	-730	-100%
6313001100 - Formation professionnelle continue - Tech Software	980		980	
6313001200 - Formation professionnelle continue - Opération	377		377	
6313002000 - Formation professionnelle continue - G&A	605		605	
6313003000 - Formation professionnelle continue - Mkt Communication	561		561	
6313004000 - Formation professionnelle continue - Mkt Growth	351		351	
6313005000 - Formation professionnelle continue - Risk	1 595		1 595	
6313006000 - Formation professionnelle continue - Sales	1 724		1 724	
6313007000 - Formation professionnelle continue - Tech Cyber	617		617	
6313008000 - Formation professionnelle continue - Tech Design	1 000		1 000	
6313009000 - Formation professionnelle continue - Tech Général	643		643	
Salaires et traitements	1 375 922	129 722	1 246 201	+961%
6411000000 - Salaires, appointements		122 783	-122 783	-100%
6411001100 - Salaires, appointements - Tech Software	138 153		138 153	
6411001200 - Salaires, appointements - Opération	52 940		52 940	
6411002000 - Salaires, appointements - G&A	92 771		92 771	
6411003000 - Salaires, appointements - Mkt Communication	81 156		81 156	
6411004000 - Salaires, appointements - Mkt Growth	50 575		50 575	
6411005000 - Salaires, appointements - Département Risk	236 306		236 306	
6411006000 - Salaires, appointements - Sales	211 339		211 339	

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
6411007000 - Salaires, appointements - Tech Cyber	86 747		86 747	
6411008000 - Salaires, appointements - Tech Design	140 253		140 253	
6411009000 - Salaires, appointements - Tech Général	96 927		96 927	
6412000000 - Congés payés		3 606	-3 606	-100%
6412001100 - Conges payes - Tech Software	13 097		13 097	
6412001200 - Conges payes - Opération	4 478		4 478	
6412002000 - Conges payes - G&A	1 848		1 848	
6412003000 - Conges payes - Mkt Communication	5 408		5 408	
6412004000 - Conges payes - Mkt Growth	3 927		3 927	
6412005000 - Congés payes - Risk	9 664		9 664	
6412006000 - Conges payes - Sales	9 968		9 968	
6412007000 - Conges payes - Tech Cyber	4 613		4 613	
6412008000 - Conges payes - Tech Design	10 816		10 816	
6412009000 - Conges payes - Tech Général	2 330		2 330	
6412800000 - Provision indemnité congés payés	-2 626	2 626	-5 252	-200%
6412801100 - Provision indemnité CP - Tech Software	2 899		2 899	
6412801200 - Provision indemnité CP - Opération	1 281		1 281	
6412802000 - Provision indemnité CP - G&A	389		389	
6412803000 - Provision indemnité CP - Mkt Communication	3 525		3 525	
6412804000 - Provision indemnité CP - Mkt Growth	2 359		2 359	
6412805000 - Provision indemnité CP - Risk	7 332		7 332	
6412806000 - Provision indemnité CP - Sales	15 010		15 010	
6412807000 - Provision indemnité CP - Tech Cyber	3 373		3 373	
6412808000 - Provision indemnité CP - Tech Design	7 144		7 144	
6412809000 - Provision indemnité CP - Tech Général	534		534	
6412811100 - Provision RTT - Tech Software	635		635	
6412811200 - Provision RTT - Opération	173		173	
6412812000 - Provision RTT - G&A	635		635	
6412813000 - Provision RTT - Mkt Communication	654		654	
6412815000 - Provision RTT - Risk	2 227		2 227	
6412816000 - Provision RTT - Sales	2 600		2 600	
6412817000 - Provision RTT - Tech Cyber	231		231	
6412818000 - Provision RTT - Tech Design	1 307		1 307	
6412819000 - Provision RTT - Tech Général	654		654	
6413000000 - Primes et gratifications		214	-214	-100%
6413001100 - Primes et gratifications - Tech Software	5 432		5 432	
6413001200 - Primes et gratifications - Opération	1 600		1 600	
6413002000 - Primes et gratifications - G&A	1 600		1 600	
6413003000 - Primes et gratifications - Mkt Communication	1 600		1 600	
6413004000 - Primes et gratifications - Mkt Growth	2 600		2 600	
6413005000 - Primes et gratifications - Risk	4 800		4 800	
6413006000 - Primes et gratifications - Sales	44 409		44 409	
6413007000 - Primes et gratifications - Tech Cyber	2 100		2 100	
6413008000 - Primes et gratifications - Tech Desig	3 200		3 200	
6413009000 - Primes et gratifications - Tech Général	1 600		1 600	
6414000000 - Indemnités et avantages divers		117	-117	-100%
6414001100 - Indemnites et avantages divers - Tech Software	62		62	
6414001200 - Indemnites et avantages divers - Opération	443		443	
6414002000 - Indemnites et avantages divers - G&A	188		188	
6414003000 - indemnites et avantages divers - Mkt Communication	714		714	

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
6414004000 - Indemnites et avantages divers - Mkt Growth	297		297	
6414005000 - Indemnites et avantages divers - Risk	1 278		1 278	
6414006000 - Indemnites et avantages divers - Sales	-3 267		-3 267	
6414007000 - Indemnites et avantages divers - Tech Cyber	556		556	
6414008000 - Indemnites et avantages divers - Tech Design	2 911		2 911	
6414009000 - Indemnites et avantages divers - Tech Général	150		150	
6414100000 - Indemnité Frais de transport public		75	-75	-100%
6414200000 - Indemnité de rupture de contrat		300	-300	-100%
Charges sociales	499 754	43 682	456 072	+1045%
6451000000 - Cotisations à l'Urssaf		35 949	-35 949	-100%
6451001100 - Cotisations Urssaf - Tech Software	25 770		25 770	
6451001200 - Cotisations Urssaf - Opération	15 863		15 863	
6451002000 - Cotisations Urssaf - G&A	26 222		26 222	
6451003000 - Cotisations Urssaf - Mkt Communication	24 470		24 470	
6451004000 - Cotisations Urssaf - Mkt Growth	16 847		16 847	
6451005000 - Cotisations Urssaf - Risk	33 363		33 363	
6451006000 - Cotisations Urssaf - Sales	74 999		74 999	
6451007000 - Cotisations Urssaf - Tech Cyber	15 319		15 319	
6451008000 - Cotisations Urssaf - Tech Design	44 489		44 489	
6451009000 - Cotisations Urssaf - Tech Général	27 426		27 426	
6452800000 - Congés payés provisionnés	-1 050	1 050	-2 101	-200%
6452801100 - Provision charge CP - Tech Software	1 159		1 159	
6452801200 - Provision charge CP - Opération	513		513	
6452802000 - Provision charge CP - G&A	155		155	
6452803000 - Provision charge CP - Mkt Communication	1 410		1 410	
6452804000 - Provision charge CP - Mkt Growth	943		943	
6452805000 - Provision charge CP - Risk	2 933		2 933	
6452806000 - Provision charge CP - Sales	6 004		6 004	
6452807000 - Provision charge CP - Tech Cyber	1 349		1 349	
6452808000 - Provision charge CP - Tech Design	2 858		2 858	
6452809000 - Provision charge CP - Tech Général	214		214	
6452811100 - Provision charge RTT - Tech Software	254		254	
6452811200 - Provision charge RTT - Opération	69		69	
6452812000 - Provision charge RTT - G&A	254		254	
6452813000 - Provision charge RTT - Mkt Communication	262		262	
6452815000 - Provision charge RTT - Risk	891		891	
6452816000 - Provision charge RTT - Sales	1 040		1 040	
6452817000 - Provision charge RTT - Tech Cyber	92		92	
6452818000 - Provision charge RTT - Tech Design	523		523	
6452819000 - Provision charge RTT - Tech Général	262		262	
6458200000 - Cotisation AGIRC-ARRCO		10 172	-10 172	-100%
6458201100 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Tech Software	13 011		13 011	
6458201200 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Opération	4 560		4 560	
6458202000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - G&A	9 069		9 069	
6458203000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Mkt Communication	7 838		7 838	
6458204000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Mkt Growth	4 939		4 939	
6458205000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Risk	23 372		23 372	
6458206000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Sales	25 615		25 615	
6458207000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Tech Cyber	9 191		9 191	

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
6458208000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Tech Design	14 615		14 615	
6458209000 - Cotisations AGIRC-ARRCO - Tech Général	10 220		10 220	
6458400000 - Cotisations prévoyance		1 276	-1 276	-100%
6458401100 - Cotisations prévoyance - Tech Software	1 599		1 599	
6458401200 - Cotisations prévoyance - Opération	582		582	
6458402000 - Cotisations prévoyance - G&A	1 056		1 056	
6458403000 - Cotisations prévoyance - Mkt Communication	937		937	
6458404000 - Cotisations prévoyance - Mkt Growth	598		598	
6458405000 - Cotisations prévoyance - Risk	2 735		2 735	
6458406000 - Cotisations prévoyance - Sales	2 862		2 862	
6458407000 - Cotisations prévoyance - Tech Cyber	1 051		1 051	
6458408000 - Cotisations prévoyance - Tech Design	1 708		1 708	
6458409000 - Cotisations prévoyance - Tech Général	1 153		1 153	
6458500000 - Cotisations mutuelle		630	-630	-100%
6458501100 - Cotisations mutuelle - Tech Software	844		844	
6458501200 - Cotisations mutuelle - Opération	357		357	
6458502000 - Cotisations mutuelle - G&A	497		497	
6458503000 - Cotisations mutuelle - Mkt Communication	458		458	
6458504000 - Cotisations mutuelle - Mkt Growth	288		288	
6458505000 - Cotisations mutuelle - Risk	1 229		1 229	
6458506000 - Cotisations mutuelle - Sales	1 257		1 257	
6458507000 - Cotisations mutuelle - Tech Cyber	412		412	
6458508000 - Cotisations mutuelle - Tech Design	722		722	
6458509000 - Cotisations mutuelle - Tech Général	398		398	
6458800000 - Exonération charges Patronales - Statut JEI	7 352	-7 352	14 705	+200%
6475000000 - Médecine du travail, pharmacie	2 285		2 285	
6476000000 - Tickets restaurants		1 958	-1 957	-100%
6476001100 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Tech Software	2 934		2 934	
6476001200 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Opération	1 224		1 224	
6476002000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - G&A	1 634		1 634	
6476003000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Mkt Communication	1 584		1 584	
6476004000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Mkt Growth	1 040		1 040	
6476005000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Risk	4 235		4 235	
6476006000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Sales	3 987		3 987	
6476007000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Tech Cyber	1 404		1 404	
6476008000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Tech Design	2 538		2 538	
6476009000 - Autres charges sociales - Titres restaurants - Tech Général	1 467		1 467	
Dotations aux amortissements et aux provisions	34 618	1 964	32 653	+1663%
6811100000 - Immobilisations incorporelles	25 701	1 490	24 211	+1626%
6811200000 - Immobilisations corporelles	8 917	475	8 442	+1779%
Autres charges	2 854	36	2 818	+7878%
6560000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	1 804		1 804	

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	1 049	36	1 014	+2834%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 405 811	369 824	3 035 987	+821%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 128 332	-252 618	-2 875 713	-1139%
PRODUITS FINANCIERS				
Différences positives de change		7	-7	-100%
7660000000 - Gains de change		7	-7	-100%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		7	-7	-100%
CHARGES FINAN.				
Intérêts et charges assimilées	14 217	562	13 655	+2432%
6611100000 - Interet emprunt - 200 000k€	8 860	345	8 515	+2472%
6611200000 - Interet emprunt BPI 500 000€	3 550	217	3 333	+1537%
6611300000 - Interet emprunt BPI - 1000 000€	1 094		1 094	
6611400000 - Interet emprunt - BPI 500K DOS0198001	712		712	
Différences négatives de change		22	-22	-100%
6660000000 - Pertes de change		22	-22	-100%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	14 217	584	13 633	+2336%
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-14 217	-576	-13 640	-2368%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-3 142 548	-253 194	-2 889 354	-1142%
PRODUITS EXCEPTION.				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-132 072	-15 381	-116 691	-759%
6990000000 - Produits - Crédit Impot recherche	-132 072	-15 381	-116 691	-759%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	277 479	117 213	160 266	+137%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 287 956	355 027	2 932 929	+827%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-3 010 476	-237 813	-2 772 663	-1166%

Monsieur, Madame,
Veuillez, je vous prie, envoyer les courriers à l'adresse suivante :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

**Cabinet LEX INSIGHT
Maître Mégane Seguin
140 Boulevard Voltaire
75011 Paris**

m.seguin@lex-insight.fr

Tél : 06 72 21 47 57

**Bien cordialement
Maître Seguin Mégane**

POUVOIR

Je soussigné :

Monsieur Jules Veyrat, né le 23 janvier 1993 à Paris (14^{ème}), de nationalité française, demeurant 61 rue des Saints-Pères – 75006 Paris, (le « **MANDANT** »),



Agissant en qualité de Président de la société **Stoik**, société par actions simplifiée, au capital de 79.190, 72 euros, dont le siège social est sis 4 rue Euler – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 900 293 887,

Donne par les présentes pouvoir à **LEX INSIGHT**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 140 Boulevard Voltaire – 75011 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 848 307 252, en la personne de **Maître Mégane Seguin**, gérant (le « **MANDATAIRE** »),

à l'effet :

- d'effectuer pour moi et en mon nom, concernant l'entreprise visée ci-dessus, tous dépôts et inscriptions aux registres (Registre du commerce et des sociétés, Registre des bénéficiaires effectifs, Registre spécial des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée, Registre spécial des agents commerciaux),
- signer tous déclarations, requêtes et documents,
- effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile,
- et en général, faire tout ce qui est nécessaire.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

<p>Le mandant : (Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)</p> <p>Bon pour pouvoir</p> <p><i>Jules Veyrat</i></p> <p>✓ Certified by  youSign</p> <hr/> <p>Monsieur Jules Veyrat</p>	<p>Le mandataire : (Signature précédée de la mention « bon pour acceptation du mandat »)</p> <p>Bon pour acceptation du mandat</p> <p><i>Mégane Seguin</i></p> <p>✓ Certified by  youSign</p> <hr/> <p>Maître Mégane Seguin</p>
--	---